Publié sur *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

Civ. 1e, 24 mars 1998, n° 96-10171

Pourvoi n° 96-10171

Motif : "L'absence d'exequatur de la décision de faillite prononcée en Angleterre, cette décision ne pouvait produire en France aucun effet de dessaisissement du débiteur, ni de suspension des poursuites individuelles".

Mots-Clefs: Ordre public
Convention de Bruxelles

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:https://www.lynxlex.com/fr/text/bruxelles-i-r%C3%A8gl-442001/civ-1e-24-mars-1998-n%C2%B0-96-10171/2904